

Maisons-Alfort, le 14 mars 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de transfert
du produit biocide: RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société BAYER SAS de demande de transfert pour le produit **RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le transfert de la mise sur le marché du produit RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT est un biocide de type 14 composé de 0,0075% de Chlorophacinone, se présentant sous la forme d'un appât sur grains. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

Nom ou description générique des substances actives :	Chlorophacinone
N° CAS :	3691-35-8
Type de produit :	14

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 25 janvier 2011, le pétitionnaire a déclaré annuler la demande de transfert du produit RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de transfert n°20100047 du produit RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit RACUMIN RAT DES CHAMPS APPAT

Substance	Composition du produit	Dose de substance active
Appât sur grains	Chlorophacinone	0,0075% p/p

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications
21011051	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*MULOTS	Sans dose	N.C